



CAHIER DES CHARGES ET REGLEMENT DE LA CONSULTATION **APPEL A PROJETS**

MAI A VELO (EDITION 2025)

DEPOT DES DOSSIERS : 1^{er} MARS 2025

1	CAHIER DES CHARGES	3
1.1	QUI EST CONCERNE ?.....	3
1.2	QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?.....	3
1.3	NATURE DES ANIMATIONS.....	3
1.4	OBJECTIF DES ATELIERS	3
1.5	DATES ET PERIMETRES D’ACTION.....	4
2	REGLEMENT DE LA CONSULTATION.....	4
2.1	COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	4
2.2	TRANSMISSION DE LA CANDIDATURE	4
2.3	SELECTION DES LAUREATS	4
2.4	AIDES FINANCIERES	4
2.5	FORMALISATION DES ENGAGEMENTS RECIPROQUES AVEC LES LAUREATS..	5
2.6	CALENDRIER PREVISIONNEL	5
2.7	CONTACT	5

1 CAHIER DES CHARGES

Le vélo est aujourd'hui considéré comme l'un des modes de transport permettant de répondre le plus efficacement aux enjeux écologiques, économiques et sanitaires de nos territoires. La Communauté de Communes Lacq-Orthez (CCLO) s'est engagée dans le développement de cette pratique avec l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable. Ce programme prévoit le développement d'aménagements et de services vélos sur le territoire, mais entend aussi populariser la pratique cyclable par l'organisation d'actions destinées au grand public.

Le dispositif national Mai à vélo qui vise à promouvoir le vélo par l'organisation d'évènements de toutes formes s'inscrit parfaitement dans cette ambition. La philosophie de Mai à Vélo est de lier l'utile à l'agréable en s'adressant autant aux novices qu'aux cyclistes expérimentés.

Du 1er au 31 mai 2025, la CCLO souhaite donc réunir et/ou soutenir les forces vives pour proposer des animations, ateliers et évènements cyclables accessibles au plus grand nombre.

C'est ainsi qu'un appel à projets pour organiser des opérations d'éducation, de sensibilisation ou de découverte du vélo est lancé par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

1.1 QUI EST CONCERNE ?

Cet appel à projets s'adresse aux porteurs de projets associatifs ou professionnels souhaitant proposer une initiative en faveur de la pratique cyclable sur le territoire de la CCLO.

Un référent unique doit être désigné par initiative.

1.2 QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?

Les animations proposées doivent permettre de toucher une large partie de la population, de toutes catégories sociales, d'âges ou sportives : séniors, jeunes, familles, sportifs, non-sportifs, etc.

1.3 NATURE DES ANIMATIONS

Les initiatives proposées devront permettre de répondre à au moins un des enjeux suivants :

- Découvrir les aménagements cyclables de la CCLO.
- Sensibiliser aux avantages économiques, écologiques et/ou sanitaires du vélo,
- (Re)mettre en selle et apprendre la circulation à vélo,
- Vendre/acheter un vélo d'occasion,
- Initier à la réparation des vélos, au marquage, etc,
- Encourager une pratique quotidienne du vélo.

Ces initiatives pourront revêtir différentes formes : sorties vélo, parcours ludiques, ateliers d'échanges/débats, démonstrations, etc.

Les différents ateliers proposés devront être gratuits pour les participants.

1.4 OBJECTIF DES ATELIERS

- Donner plus de visibilité au vélo comme moyen de transport sur la CCLO,
- Présenter le vélo comme un mode de transport ludique, pratique et avantageux,
- Encourager une pratique plus régulière du vélo,
- Créer du lien social par le biais des rencontres intergénérationnelles autour du vélo.

1.5 DATES ET PERIMETRES D'ACTION

Les initiatives proposées devront se dérouler entre le 1er mai et le 31 mai 2025.

Elles devront être organisées dans l'une des 60 communes composant la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

2 REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures devront utiliser le formulaire en annexe. Une justification du budget demandé est également vivement conseillée (exemple : devis).

Le service mobilités de la CCLO se tient à la disposition des candidats pour les aider à élaborer le contenu du dossier. A la demande du service, des compléments au dossier pourront être demandés. Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets ou insuffisamment renseignés.

2.2 TRANSMISSION DE LA CANDIDATURE

Pour répondre à l'appel à projets, vous devez remplir le formulaire ci-joint et l'envoyer à l'adresse suivante : transport@cc-lacqorthez.fr.

2.3 SELECTION DES LAUREATS

Les dossiers présentés seront étudiés par le service mobilités et sélectionnés par un jury selon des critères de coûts, de faisabilité technique, humaine ou matérielle et de cohérence de l'opération avec le programme « Mai à vélo ».

La commission « animation du territoire » sera le jury de sélection.

Les critères intervenant pour la sélection du candidat sont :

Thème	Critères	Pondération
Public ciblé par l'animation	<ul style="list-style-type: none">- Tout public = 10 pts- Catégorie de public = 5 pts- Peu de public = 0	10
Réponse aux enjeux décrits (cf. liste en 1.3)	<ul style="list-style-type: none">- 4 enjeux et plus = 10 pts- De 1 à 3 enjeux = 5 pts- Aucun enjeu = dossier non retenu	10

Tout atelier payant pour les participants ne sera pas étudié.

La CCLO se réserve la possibilité, dans l'hypothèse où le(s) candidat(s) retenu(s) serait/seraient dans l'impossibilité d'exécuter ses obligations, de solliciter directement le candidat classé en suivant, afin qu'il se substitue au(x) candidat(s) défaillant(s).

2.4 AIDES FINANCIERES

Les initiatives sélectionnées seront financées par la Communauté de Communes après arbitrage des besoins du porteur de projet et selon la pondération obtenue dans la limite de 500€ par projet :

- 20 points obtenus = 500€,
- 15 points obtenus = 375€,
- 10 points obtenus = 250€,
- 5 points obtenus = 125€.

L'enveloppe maximale définie par la CCLO pour cet AMI est de 2 500€.

2.5 FORMALISATION DES ENGAGEMENTS RECIPROQUES AVEC LES LAUREATS

Une convention sera signée avec les lauréats pour formaliser les engagements de chaque partie.

Le lauréat s'engagera à tenir informé le service « mobilités » de la CCLO des différentes étapes dans la mise en œuvre de l'opération.

Le lauréat s'engagera à citer la Communauté de Communes Lacq-Orthez et le dispositif Mai à Vélo dans sa communication autour de l'action proposée.

La CCLO relaira l'initiative à travers une communication spécifique (réseaux sociaux, brochures, site internet, plateforme Mai à Vélo).

Les modalités de versement de l'aide financière seront décrites. Pour recevoir le paiement de la prestation, le lauréat devra fournir les éléments suivants un (1) mois après la tenue de l'animation :

- La facture de la prestation
- Un RIB
- Un bilan de l'opération (déroulement de la journée, fréquentation, remarques...)

NB : les deux premiers éléments devront être fournis sur la plateforme CHORUS PRO.

2.6 CALENDRIER PREVISIONNEL

- 3 février 2025 : lancement de l'appel à projets « Mai à Vélo à la Communauté de Communes Lacq-Orthez »
- 3 mars 2025 : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- 1er avril 2025 : annonce des initiatives et prestations retenues
- 1er mai 2025 : lancement des interventions dans le cadre de Mai à Vélo

2.7 CONTACT

Pour plus d'informations, veuillez contacter le service « mobilités » de la CCLO au 05.59.60.49.59 ou par mail : transport@cc-lacqorthez.fr.

Vous trouverez également, toutes les informations concernant l'opération nationale Mai à Vélo à l'adresse <https://maiavelo.fr/>

FORMULAIRE DE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « MAI A VELO A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ » (EDITION 2025)

PORTEUR DE PROJET

Nom du porteur de projet :

Nature du porteur de projet (entreprise, association, socio-professionnel, etc) :

.....

N° SIRET :

CONTACT

Nom de la personne référente :

Qualité du référent :

Adresse :

Code postal : _ _ _ _ _

Commune :

Téléphone :/.....

Courriel :

PROJET D'ANIMATION « MAI A VELO »

Décrire en quelques lignes la nature de l'animation prévue et les enjeux auquel elle répond :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

